

## DELIBERATION Du CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : délib.2010.27 Délibération pour demande de subvention auprès de CG38, de Rhône Pluriel, de la Région Rhône Alpes dans le cadre du maintien dernier commerce.doc**

L'an deux mille dix et le six avril,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

**Date de convocation : 31 mars 2010**

**Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Eric CLO, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR, , Michel RODEL**

**Mesdames : Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Noélie LASCOLS**

**Absents excusés : Annick MOURARET, Guy BATTAGLINI, Franck DENOLLY, Sylviane MONNOT**

**Secrétaire de séance : Mr Michel CROS**

***Pouvoir d'Annick MOURARET à Sylviane VANEL***

***Pouvoir de Guy BATTAGLINI à Daphné GAULT***

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est portée acquéreuse d'un bien immobilier au centre village qui abrite actuellement un café restaurant multiservices et s'appelle « le relais Campagnard ».

Monsieur le Maire a signé un compromis de vente avec l'actuel propriétaire pour un montant de 129 999€ frais de notaire (2%) non compris, le 11 février dernier.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a souhaité acquérir ce bien qui abrite le dernier commerce au centre village de façon à :

☛ **à court terme :**

→ Maintenir à proximité de l'église restaurée en 2004 par l'état, dans le cadre d'une commande public, financée par la DRAC, d'un lieu de convivialité et de services.

→ Maintenir une activité économique et sociale au centre bourg.

☛ **à moyen terme et plus long terme :**

→ Faire évoluer ce « café-restaurant multiservices » en « café-restaurant » (voire restaurant seul), de bon niveau, en parallèle du développement du village sur le plan urbanistique et touristique.

Monsieur le Maire signale également qu'un projet d'implantation d'un abri type « TEXABRI », destiné à la terrasse en face du Relais Campagnard, est actuellement à l'étude auprès de la commission bâtiments.

L'ensemble de ces investissements : achat de l'immeuble et mise en place d'un abri TEXABRI représenterait un coût hors taxe et frais de notaire de 136 294€.

Après avoir fait parvenir des courriers aux présidents du Conseil Général, de la Région Rhône Alpes, et de Rhône Pluriel, respectivement, pour leur demander quelles aides existaient au titre du « maintien du dernier commerce », Monsieur le Maire souhaite à présent déposer des dossiers de demande de subventions auprès de ces structures, et requière l'avis du Conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- ◆ **Retient la proposition de Monsieur le Maire de déposer des dossiers de demande de subventions auprès des structures évoquées par lui, ainsi qu'auprès de tous autres organismes susceptibles d'apporter une aide financière à la commune sur ce projet;**
- ◆ **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour faire parvenir ces dossiers à qui de droit en qualité et nombre requis ;**
- ◆ **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire :  
Patrick BARRAUD**